



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET EXPLOITATION DE LA RESIDENCE DE TOURISME LES HAUTS DE LA DRAYRE

Objet du présent avis :

La commune de Vaujany (38) est propriétaire de quatre résidences de tourisme : Résidence La Cascade, Résidence Les Epinettes, Résidence Le Dôme des Rousses et Résidence Les Hauts de la Drayre. Elle a programmé la réalisation de travaux d'ampleur de rénovation de la plus ancienne de ces résidences : Les Hauts de la Drayre.

Ces travaux se dérouleront du printemps 2024 à l'automne 2025.

La commune recherche un acteur confirmé de l'hébergement touristique pour assumer l'exploitation de cette résidence de tourisme à compter de décembre 2025.

Elle souhaite également associer ce futur exploitant à la phase de conception du programme de travaux et d'aménagement de la résidence.

L'objectif de la commune est donc de procéder au choix de ce futur partenaire au début de l'automne 2023.

Objet du présent avis

La résidence Les Hauts de la Drayre appartient au domaine privé de la commune.

La Commune souhaite, par respect du parallélisme des formes avec les autorisations d'occupation de son domaine public et plus particulièrement, avec L.2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) informer et permettre à tout opérateur intéressé par ce projet de se manifester.

A l'occasion de sa séance du 9 juin 2023, le Conseil municipal a donc pris la décision de procéder par voie d'appel à manifestation d'intérêt afin d'inviter toute personne intéressée par ce projet à se manifester dans un délai fixé dans le présent avis.

Caractéristiques principales de la future convention :

Le cahier des charges et ses annexes sont téléchargeables sur la plateforme www.marches-securises.fr

Début du contrat : la date de début d'exploitation est fixée au 1^{er} décembre 2025.

Période d'ouverture : la commune attend que les périodes d'ouverture de cette résidence ne se limitent pas aux saisons touristiques. Une attention particulière devra être portée aux ailes de saison d'hiver comme d'été.

Redevance : le contrat de gestion et d'exploitation de la Résidence Les Hauts de la Drayre sera consenti en contrepartie d'une redevance annuelle qui sera proposée par les opérateurs économiques intéressés par le projet et discutée avec le conseil municipal.

Manifestation d'intérêt :

Les personnes intéressées devront transmettre leur dossier de candidature comprenant les éléments demandés dans le cahier des charges par courriel à dgs@vaujany.fr avant **le lundi 31 juillet 2023 à 12h00**.

L'objet du courriel devra être : « Vaujany – Résidence Les Hauts de la Drayre – AMI ».

Déroulement de la procédure :

Une visite de la commune et du site peut être organisée sur rendez-vous, préalablement à la remise du dossier de candidature.

Merci de prendre contact auprès de Thomas Royer, Directeur général des services – dgs@vaujany.fr

Dans l'hypothèse où, à l'issue du délai imparti, un ou plusieurs opérateurs économiques manifesteront leur intérêt à exploiter et gérer la résidence Les Hauts de la Drayre et le bâtiment Rif Fontan, la Commune procédera à une sélection des candidats qu'elle jugera les plus à même de répondre à ses attentes.

Ces candidats seront ensuite reçus en entretien par des membres du Conseil municipal.

Calendrier de la consultation

- 1- Envoi du Cahier des charges de la consultation : semaine du 12 juin 2023
- 2- Période de questions, visites éventuelles et rédaction des offres : du 15 juin au 28 juillet 2023
- 3- Restitution des offres : 31 juillet 2023 12h
- 4- Période d'analyse des offres par la commune : 1^{er} au 11 août 2023
- 5- Choix des candidats à auditionner : mi-août 2023
- 6- Audition des candidats retenus : semaine du 21 août 2023
- 7- Choix du partenaire par la commune : courant septembre 2023

Renseignements complémentaires :

Thomas Royer
Directeur général des services
Mairie de Vaujany
Tél. : 04.76.80.70.95. - @ : dgs@vaujany.fr